



CONJONCTURE FINANCIÈRE

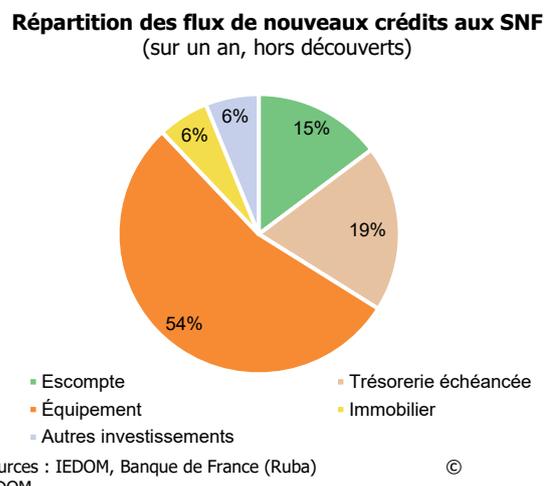
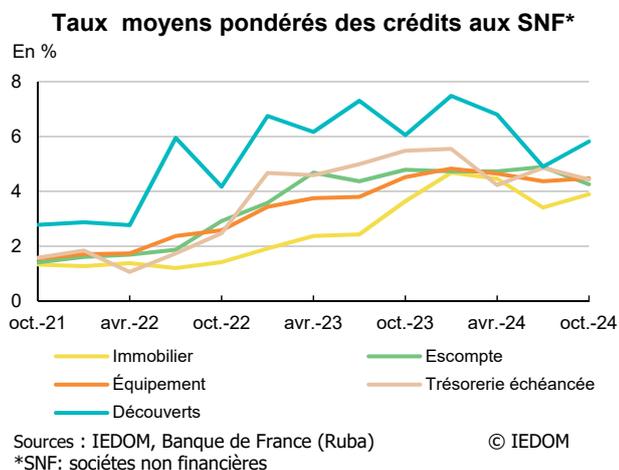
Taux des crédits aux entreprises

La Réunion 4^e trimestre 2024

La détente des taux d'intérêt aux entreprises marque une pause au 4^e trimestre 2024. La plupart des taux s'inscrivent néanmoins en baisse sur un an, dans le sillage de la baisse des taux directeurs de la BCE débutée en juin 2024.

- La plupart des taux de crédits aux entreprises augmentent au 4^e trimestre 2024. Le taux moyen des nouveaux crédits d'équipement augmente de 11 points de base (pdb) entre juillet et octobre 2024. Il demeure néanmoins légèrement inférieur au taux moyen observé en octobre 2023. Ces crédits sont souscrits à taux fixe, pour une durée moyenne de près de 6 ans et un montant moyen de 157 000 euros.
- Le taux d'intérêt moyen des nouveaux crédits immobiliers s'inscrit également à la hausse (+48 pdb), ainsi que celui des découverts (+92 pdb)
- Le taux des nouveaux crédits de trésorerie échéancée baisse quant à lui de 43 pdb sur le trimestre et s'établit à 4,43 %, soit en deçà du taux moyen national. Moins d'un cinquième de ces crédits est souscrit à taux variable, pour une durée moyenne de plus de 3 ans.

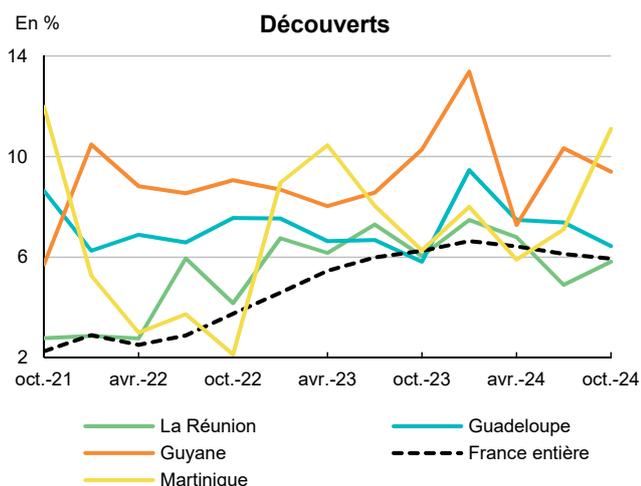
Caractéristiques des nouveaux crédits à La Réunion



Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré Octobre 2024 (en %)		Taux moyen pondéré Juillet 2024 (en %)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière	La Réunion	France entière
Découverts	5,82	5,94	4,90	6,13	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	4,43	4,79	4,86	4,68	35	24	82	16	4,53	4,93
Équipement	4,48	4,06	4,37	4,33	69	115	100	78	4,80	3,95
Immobilier	3,89	4,01	3,41	4,19	222	190	100	87	-	-

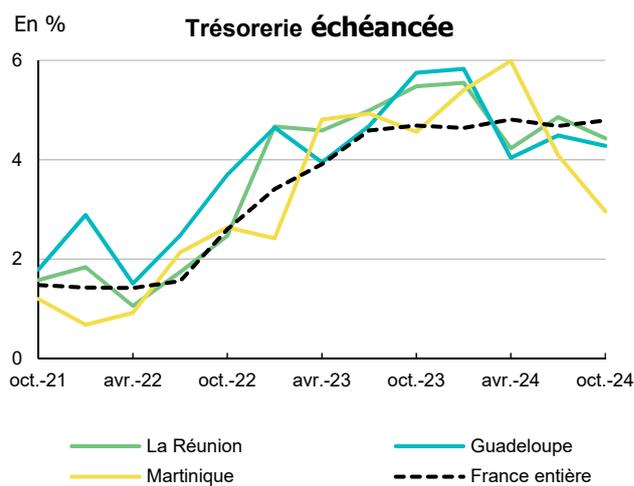
Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba), *Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



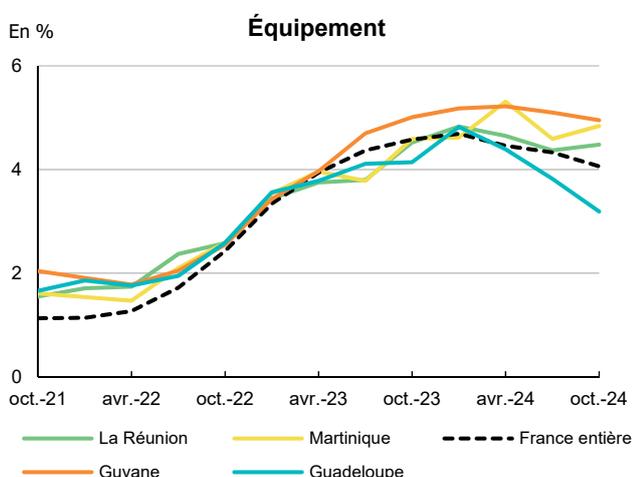
Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

© IEDOM



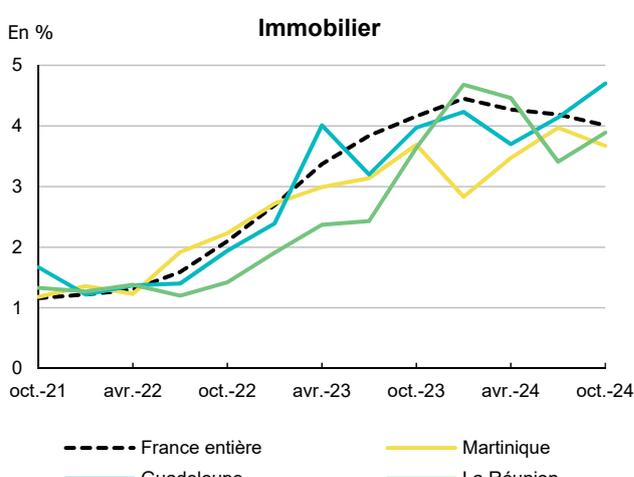
Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

© IEDOM



Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

© IEDOM



Sources : IEDOM, Banque de France (Ruba)

© IEDOM

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et, dans certaines géographies, pour la trésorerie échéancée sont basés sur un plus faible nombre d'observations disponibles. Les taux de crédit immobilier et de trésorerie échéancée de la Guyane sont absents, faute de données suffisantes.

Méthodologie

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité à La Réunion, elle se base sur un peu moins de 2 500 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (sec 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les découverts rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie escompte regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La trésorerie échéancée correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie Immobilier regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les crédits d'équipement regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les autres crédits d'investissement, il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : P. LA COGNATA ■ Responsable de la rédaction : N. GOBALRAJA

Rédaction : D. PERRAIN ■ Éditeur : IEDOM